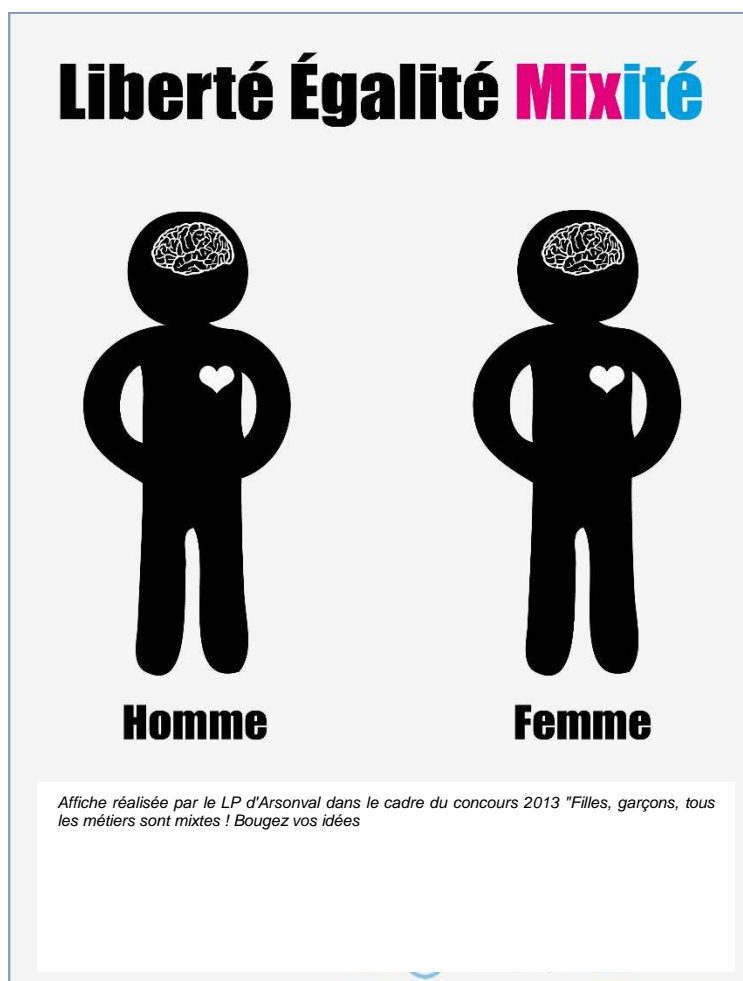


**CONVENTION REGIONALE POUR L'ÉGALITE
ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS,
LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LE SYSTEME EDUCATIF EN CENTRE-VAL DE LOIRE
2022-2024**



PREAMBULE

Depuis de nombreuses années, les services de l'Etat (préfecture de la région Centre-Val de Loire, région académique Centre-Val de Loire, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, direction régionale des affaires culturelles, les universités), le conseil régional Centre-Val de Loire et les associations sont fortement engagés dans des actions en faveur de l'égalité entre filles et garçons, femmes et hommes.

Depuis les années 2000, les conventions interministérielles pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif et leurs déclinaisons régionales fournissent un cadre pour construire des partenariats avec l'ensemble des acteurs concernés et mobiliser tous les leviers de la politique publique.

En 2017, l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée « grande cause nationale » du quinquennat. L'éducation a été définie comme le premier pilier d'une politique permettant à la fois de diffuser la culture de l'égalité et de prévenir et combattre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles.

Les stéréotypes de sexe qui se mettent en place dès le plus jeune âge et sont ancrés dans notre vie quotidienne influent sur la manière dont chacun construit au fil des années son identité, son parcours scolaire, son orientation professionnelle.

Les données statistiques continuent de mettre en évidence des différences dans le parcours scolaire des élèves selon les sexes : qu'il s'agisse de réussite des jeunes, de parcours et choix d'orientation ou de poursuite d'études. Ces différences ont des incidences immédiates sur l'épanouissement des jeunes et à plus long terme sur les parcours de vie et parcours professionnels des individus.

Les données récentes¹ objectivent ces tendances en soulignant l'écart précoce, présent également au plan national, entre les performances et trajectoires scolaires des filles et des garçons :

- En français, dès le CP, les filles présentent de meilleures performances que les garçons dans tous les domaines évalués (ex : reconnaissance des lettres, compréhension de phrases lues par l'enseignant).
En mathématiques, elles conservent une meilleure maîtrise dans 5 domaines sur 9 (ex : résolution de problèmes, lecture des nombres entiers). Les écarts de performances s'inversent en classe de CE1 : les garçons ont une meilleure maîtrise dans 7 domaines sur 9. Ils restent en retard vis-à-vis des filles sur les compétences en français.

¹ Brochure de la DEP sept 2021 « filles et garçons »

- Concernant les questions d'orientation les constats demeurent : les filles vont davantage vers les filières générales et technologiques que les garçons mais désertent certaines filières technologiques telles que la filière STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), tandis que les garçons ne représentent qu'à peine 10 % des effectifs de la filière ST2S (sciences et technologies de la santé et du social).
- Au collège et au lycée, la différenciation des orientations selon le genre s'initie : si les filles représentent 56 % des élèves de première générale en 2020, elles ne sont que 47 % à avoir choisi au moins un enseignement de spécialité scientifique.
Du point de vue de la poursuite d'étude post 2nde les garçons poursuivent vers la voie professionnelle beaucoup plus que les filles (+ 14 points) et ne représentent que 33 % des titulaires de baccalauréats professionnels du secteur des services. Inversement la part des filles parmi les bacheliers dans le secteur de la production n'est que de 18 %.
- Dans l'enseignement supérieur, la différenciation des orientations selon le genre poursuit celle du second degré : à titre d'exemple, la représentation des filles parmi les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles n'atteint que 37 %.
- A l'entrée de la vie active, l'insertion professionnelle des femmes à la sortie du lycée est plus difficile : 37 % des lycéennes professionnelles (contre 46 % des lycéens professionnels) issues d'une formation du secteur de la production occupent un emploi salarié 6 mois après la fin de leurs études. L'insertion est meilleure pour le secteur des services : 41 % des lycéennes professionnelles issues de cette formation (contre 42 % des lycéens professionnels) ont un emploi salarié 6 mois après leur sortie du lycée.

Dans ce contexte et en cohérence avec les objectifs fixés par la convention interministérielle nationale, la convention régionale pour la période 2022 -2024 s'articule autour des cinq axes d'intervention :

- piloter la politique d'égalité au plus près des élèves et des étudiants et des étudiantes ;
- former l'ensemble des personnels à l'égalité ;
- transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel ;
- lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
- s'orienter vers une plus grande mixité des filières de formation.

La précédente convention régionale a permis notamment d'inscrire dans le fonctionnement des établissements du 2nd degré le rôle de référente ou référent égalité filles-garçons et de construire les bases de leur accompagnement par la mission académique. Elle a favorisé l'ancrage du Prix LEM (Liberté Egalité Mixité), financé par la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, dans le paysage régional, permettant aux établissements scolaires de concevoir des projets égalitaires au long

court. La convention a également permis d'accompagner, sous la forme de cofinancements ou de temps dédié, des projets conduits dans les établissements.

La convention 2022 - 2024 a pour ambition de renforcer les partenariats et de développer des actions transversales, coordonnées avec l'ensemble des acteurs concernés, au plus près des territoires. Cet enjeu nécessite en particulier de consolider le pilotage de la politique d'égalité, en associant les services de l'Etat, le conseil régional Centre-Val de Loire ainsi que tous les partenaires institutionnels, les collectivités locales (mairies, conseils départementaux) et les associations engagées dans la promotion de l'égalité filles-garçons, femmes-hommes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les axes de partenariat entre les signataires en matière de politique d'égalité filles-garçons, femmes-hommes dans le système éducatif et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 2 : DECLINAISON DES AXES D'INTERVENTION

Les signataires agissent en faveur de l'égalité filles-garçons, femmes-hommes dans le système éducatif de deux façons :

- par les actions qu'ils mettent en place, chacun dans son champ de compétences et au sein de sa propre organisation ;
- en contribuant à la mise en œuvre de la convention déclinée autour de 5 axes d'intervention et de 11 fiches-projets. Ces fiches ciblent des axes de progrès, des pistes innovantes, des synergies à développer entre signataires.

Politique d'égalité filles-garçons conduite par chaque signataire dans le cadre de leurs compétences et au sein de leur organisation

- **La direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)**
Placée sous l'autorité de la Préfète de région, la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité est rattachée au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales.

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée Grande Cause du Quinquennat en 2017. L'un des axes prioritaires de la politique interministérielle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes est de transmettre et de diffuser une culture de l'égalité, en particulier dans le champ de l'éducation.

La DRDFE assure avec le rectorat la coordination générale de la convention régionale en faveur de l'égalité filles-garçons, femmes-hommes dans le système éducatif. Le réseau des déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité peut cofinancer des initiatives mises en place au sein des établissements scolaires, des actions conduites par les associations (CIDFF - Centre d'Information sur les Droits des

Femmes et des Failles, planning familial...) sur les sujets de la transmission de la culture de l'égalité et du respect mutuel, sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et la mixité dans l'orientation. La direction régionale organise depuis 2013, en partenariat avec le rectorat et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture de de la Forêt (DRAAF), le prix régional Liberté, Egalité, Mixité. Ce prix d'un montant de 2000 euros, financé par la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, récompense dix établissements scolaires (collèges, lycées) qui s'engagent concrètement dans des actions qui font bouger les mentalités sur l'égalité femmes-hommes et la mixité. Les déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité participent à l'animation des réunions départementales réunissant les référents Egalité filles-garçons des établissements et développent des actions en partenariat avec l'éducation nationale. Elles contribuent notamment à des actions de mobilisation et de sensibilisation dans des établissements scolaires, les universités à l'occasion des journées du 08 mars (journée internationale des droits des femmes) et du 25 novembre (journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes).

- **La région académique Centre-Val de Loire**

Une mission académique existe depuis les années 2000 historiquement portée par le SAIO (Service Académique d'Information et d'Orientation) en collaboration avec la délégation régionale de l'ONISEP Centre-Val de Loire (Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions). Initialement axée sur les problématiques de « mixité », les objectifs de la mission se sont élargis au regard des différentes conventions qui se sont succédé jusqu'à aujourd'hui, engageant des questions d'orientation scolaire et professionnelle, mais aussi de lutte contre les discriminations et violences liées au genre ou à l'orientation sexuelle. Au nombre des références qui guident l'action de la mission académique on trouve notamment le rapport « *Faire de l'égalité filles-garçons une nouvelle étape dans la mise en œuvre du lycée du XXI^e siècle* » du 09 juillet 2021, mais aussi le plan national d'actions pour l'égalité des droits contre la haine et les discriminations anti LGBT + 2020 – 2023.

Le cœur de la mission académique égalité filles garçons est de faire connaître cette convention, d'y faire contribuer au sein de l'Education nationale tous les acteurs pertinents, de travailler en transversalité avec d'autres services et partenaires pour faire progresser la prise en compte de ces sujets au sein des établissements. Avec la contribution de l'ONISEP, il s'agit de soutenir l'action des référentes et référents égalité en établissement au travers de leur information et formation grâce à une veille et une mise à disposition d'outils et de ressources pédagogiques.

La mission académique est articulée avec celle des référents départementaux dont le rôle est d'accroître la mise en réseau des référents entre eux mais aussi leur mise en relation avec des partenaires et intervenants possibles en établissement pour soutenir les projets des équipes éducatives.

Le principal levier d'action est celui de la formation continue : structuration d'une équipe de formateurs et formatrices académiques Egalité filles-garçons et interconnexion avec les formateurs d'autres réseaux notamment ceux du label Egalité-Diversité ; structuration d'une offre de formation tout public éducation nationale, tout au long de la durée de la Convention 2022 – 2024 conformément aux priorités décrites dans l'axe 2.

Enfin, le rectorat est à l'initiative de l'organisation d'évènements tels que des séminaires académiques ou conférences : l'objectif de ce type de rencontres est de fédérer tous les acteurs de la convention autour d'un thème (ex : espaces publics, identités de genre...) et de favoriser une culture commune.

- **La Région Centre-Val de Loire**

La Région Centre-Val de Loire est engagée de longue date sur les questions d'égalité, et plus particulièrement l'égalité entre les femmes et les hommes. En 2009, l'adoption de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale entraîne la réalisation d'un premier plan d'action régional dès 2011. Un second plan voté en 2018 « Toutes et tous mobilisé-es pour l'égalité » confirme la volonté de la collectivité de se mobiliser dans un objectif d'égalité réelle et tangible.

L'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Région Centre-Val de Loire s'inscrit en transversalité, infusant tout autant dans les politiques de ressources humaines menées en interne qu'au travers des politiques publiques portées par la collectivité (programmes européens, orientation et formation, développement économique et innovation, enseignement secondaire et supérieur, orientation et formation, numérique, ...).

De la même manière, cette convention régionale est traversante et implique de multiples thématiques. La coordination, portée par la mission égalité, permet d'impliquer et de travailler collectivement avec plusieurs directions, que ce soient les ressources humaines par la formation apportée auprès des agents et des agentes des lycées, la communication pour le relais d'information auprès des jeunes via le portail YEP'S, l'orientation et la formation par l'accompagnement des professionnels du secteur, ou encore la culture et la jeunesse à travers le soutien aux projets (pour exemple les appels à projets 100% Education et Aux Arts Lycéens et Apprentis) et la politique de prévention de la santé en direction des lycées.

Le renouvellement de l'engagement de la Région Centre-Val de Loire dans cette convention régionale va de pair avec le commencement d'une nouvelle mandature. L'occasion pour la collectivité de réaffirmer son implication de chaque instant pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment par la nomination d'une délégation pleine et entière, avec une Vice-Présidence déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux formations sanitaires et sociales.

- **La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)**

L'action de l'enseignement agricole s'inscrit dans le cadre de la politique interministérielle du gouvernement au travers des conventions interministérielles pour l'égalité entre les filles et les garçons depuis 2000.

L'Enseignement agricole a fait de la réduction des inégalités femmes/homme une priorité, qui se traduit dans les établissements par une mobilisation constante sur cette thématique.

La DRAAF encourage les initiatives locales et valorise ces actions qui s'appuient sur le réseau des partenaires du territoire. Elle diffuse au niveau des établissements de l'enseignement agricole les informations et outils produits par le réseau national insertion égalité des chances de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (ministère de l'agriculture), les projets pédagogiques nationaux (« non au harcèlement », « buzzons contre le sexisme »...) ceux de l'enseignement agricole (les plaidoiries citoyennes, tous égaux on parie...), et s'associe à ses partenaires, la direction régionale aux droits des femmes et la région académique Centre-Val de Loire, pour promouvoir et diffuser le prix régional liberté, égalité, mixité.

Elle réaffirme l'engagement de l'Etat dans ce domaine au travers de la formation des personnels, de la transmission d'une culture de l'égalité et du respect mutuel, de la lutte contre les violences et cyber-violences sexistes et sexuelles, d'une politique d'orientation en faveur d'une plus grande mixité des filières et métiers.

L'apprentissage de l'égalité filles/garçons est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent.

Actions ponctuelles ou projets dans la durée, les équipes éducatives s'impliquent pour accompagner les jeunes, promouvoir la culture de l'égalité afin que chacun puisse choisir librement son orientation scolaire et professionnelle et intégrer l'égalité dans les pratiques professionnelles et pédagogiques.

A titre d'exemple, l'enseignement agricole a forgé un partenariat fort avec l'association 100.000 entrepreneurs pour l'organisation des journées de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin. Des femmes entrepreneures témoignent de leur aventure entrepreneuriale auprès des jeunes. Un nouveau partenariat vient également de voir le jour avec l'association "colosse aux pieds d'argile" pour développer la prévention et la sensibilisation aux risques de violences sexuelles, de pédocriminalité et de bizutage pour accompagner et aider les victimes et former les personnels encadrant les jeunes.

- **La direction régionale des affaires culturelles (DRAC)**

Du point de vue national, le ministère de la Culture a pris des initiatives importantes pour garantir l'égalité de traitement et favoriser la diversité.

Plusieurs chantiers internes sont ouverts, notamment la cellule d'écoute Allo Discrim/Allosexism ouverte aux 37 000 étudiantes et étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture pour signaler tout acte de discrimination et procéder à sa remédiation.

Du point de vue éducatif et régional, la DRAC s'engage sur plusieurs actions permettant d'intégrer de manière transversale la culture de l'égalité dans les pratiques d'éducation artistique ou d'action culturelle (enseignement artistique, ateliers de pratiques artistiques, projets d'éducation artistique et culturelle et d'éducation à l'image, résidences artistiques etc.) :

- dans l'incitation vers les partenaires culturels des enseignements artistiques aux lycées à intégrer la présence d'œuvre et de corpus féminin (danse, théâtre, et cinéma). Seront ainsi mis en exergue, chaque année, et sur chaque niveau, des œuvres et parcours d'artistes et intellectuelles féminines sur une approche pluri disciplinaire (littérature, philosophie, musique, arts plastiques) ;
- dans une meilleure prise en compte de ces thématiques dans les appels à projets de résidences artistiques ou projets artistiques et culturels ;
- en amplifiant les découvertes métiers et présentation de parcours professionnels (avec l'implication des artistes et des labels et structures soutenues par le ministère de la culture) : régie son, scénographie, réalisation, production, diffusion, et pour le secteur du patrimoine etc. ;
- en soutenant et valorisant les dispositifs d'égalité au sein de l'enseignement supérieur culturel pour les 3 Écoles d'Art (l'Ecole Nationale Supérieure d'Art, l'Ecole Supérieure d'Art de de Design, ToursAngersLeMans) de la région : convention, charte discrimination votée en conseil d'administration, nomination et formation d'un référent, etc.

- **L'Université d'Orléans**

La Constitution de la cinquième République réaffirme notre attachement solennel à l'article premier de la Déclaration des droits universels de 1789 qui stipule que les citoyennes et les citoyens naissent et demeurent libres et égaux en droits. Sous l'égide de ce cadre républicain, l'égalité est à la fois une obligation et une nécessité au quotidien pour notre Université.

Dans le prolongement de la loi Sauvadet (loi n°2012-347 du 12 mars 2012), de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et des conventions interministérielles pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, la mission égalité de l'Université d'Orléans est

engagée depuis de nombreuses années dans la promotion d'une culture de l'égalité à destination de l'ensemble des membres de la communauté universitaire. Ainsi, une quarantaine d'actions d'information, de sensibilisation et de formation sont mises en œuvre chaque année sur l'Université d'Orléans. Pour exemple, l'Université déploie des représentations de théâtre forum dans la prévention des violences sexistes et sexuelles, met en œuvre des procédures pour faciliter l'utilisation du prénom d'usage des personnes transgenres, anime un réseau de correspondants et correspondantes égalité dans les composantes et services, développe des parcours de formation spécifiques pour les personnels et les étudiants, développe un prix mémoire égalité sur le niveau Master 2, anime des projections débats, des cycles de conférences et des expositions thématiques. Toutes ces actions d'information, de sensibilisation et de formation, ainsi que la gestion de la Cellule de Lutte contre les Violences sexistes et Sexuelles, mais également l'élaboration et l'exécution des cinquante actions de notre plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont coordonnées par le vice-président de l'université d'Orléans délégué à l'égalité et la qualité de vie au travail.

Les actions de la mission Égalité de l'Université d'Orléans s'inscrivent principalement dans les dimensions suivantes :

- . Promouvoir la mixité des filières et des métiers en luttant contre les stéréotypes
- . Déployer des actions d'information, de sensibilisation et de formation à destination des étudiants et étudiantes et des personnels
- . Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes
- . Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- . Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- . Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- . Veiller au respect des personnes de tout sexe, de tout genre, quelle que soit leur orientation sexuelle
- . S'engager dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme

- **L'Université de Tours**

Soucieuse de développer des pratiques de solidarité et de responsabilité sociale, l'université de Tours s'engage pour l'égalité professionnelle, le respect des différences, la diversité, la parité et pour l'inclusion de l'ensemble des personnels et des étudiants et étudiantes.

Pour se faire, l'université de Tours :

- . s'est dotée depuis plusieurs années d'une Mission Égalité en charge de ces sujets ;
- . a fait voter son plan d'actions pour l'égalité professionnelle des femmes et des hommes 2021-2024.

En cette rentrée 2021 - 2022, la Mission Égalité :

- . installe des correspondants et correspondantes Égalité dans l'ensemble de ses composantes, ses bibliothèques et ses services ;
- . travaille à renforcer la visibilité des femmes sur ses sites : soutien, accueil et financement d'une exposition en partenariat avec Osez le féminisme « Illustres inconnues », changement de nom d'un amphithéâtre qui dorénavant porte le nom de Mme Yvette Varvoux, résistante de la seconde guerre mondiale, Table ronde « Savoir et résister, au féminin ! » ;
- . déploie plus de 30 distributeurs de protections périodiques biosourcées sur ses sites de Tours et Blois pour lutter contre la précarité menstruelle des étudiantes ;
- . accroît le nombre et la visibilité de toilettes neutres sur ses sites de Tours et Blois par la mise en place d'un nouveau visuel ;
- . simplifie la procédure de changement de prénom d'usage de ses étudiants et étudiantes ;
- . réunit un groupe de travail pluridisciplinaire pour améliorer sa cellule d'écoute et de veille sur les violences sexistes et sexuelles pour une meilleure prise en charge et accompagnement des étudiants et étudiantes et des personnels ;
- . prépare des formations sur l'Égalité ;
- . diffuse des informations et des ressources sur ses pages internet et intranet ;
- . accueille des événements scientifiques autour des violences sexistes et sexuelles : journée d'étude sur les enfants co-victimes des violences conjugales, colloque sur le harcèlement sexuel.

Une convention structurée autour de cinq axes d'intervention et 11 fiches-projets

La présente convention se décline autour de cinq axes d'intervention. Pour quatre de ces axes, des fiches projets (présentées en annexe 1) ont été définies. Ces fiches-projet sont le fruit d'un travail partenarial conduit en 2021 et qui a associé les signataires de la convention, les acteurs associatifs, l'Institut National des sciences appliquées (INSA) Centre-Val de Loire, et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Neuf ateliers ont été consacrés à l'élaboration des perspectives d'action, complétés par des entretiens approfondis avec chaque institution signataire.

Axe 1 : Piloter la politique d'égalité au plus près des élèves, des étudiants et des étudiantes

Le pilotage de la convention à l'échelle de la région académique doit permettre de développer une approche intégrée de l'égalité filles-garçons, femmes-hommes, ambitieuse, cohérente et déclinée au plus près des territoires.

L'organisation des travaux liés à la convention est gérée comme suit :

- Un **comité de pilotage** de la convention régionale réunissant les signataires en charge du suivi de la mise en œuvre de la convention (cf. article 3 de la présente convention).
- Une coordination des **partenaires** ouverte aux structures engagées dans la politique d'égalité filles-garçons (cf. article 3 de la présente convention) : les services départementaux de l'éducation nationale, les partenaires institutionnels, les conseils départementaux, les associations, les représentants de parents d'élèves, etc. Ses membres peuvent proposer des actions au comité de pilotage dans le cadre des axes définis dans la présente convention.

L'animation de la politique d'égalité s'appuiera également sur l'organisation déjà existante :

- la nomination de référentes et référents égalité filles-garçons au sein des établissements du 2^d degré dans toute la région académique Centre-Val de Loire ;
- l'accompagnement de ces référents au travers de formations annuelles et de **groupes d'échanges départementaux** animés par des référents départementaux, en lien avec les déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE).

Au titre des actions envisagées dans les fiches projets présentées en annexe de cette convention, un **parcours de formation continue sera élaboré** à destination des membres de la coordination des partenaires afin :

- d'acquérir une culture commune et partager les enjeux sous-jacents aux problématiques de la convention,
- de cerner les priorités et le champ d'intervention de chacun des acteurs.

Le regard extérieur et l'expertise d'une ou plusieurs personnes qualifiées pourront être mobilisés pour une bonne gouvernance des travaux en lien avec la convention.

Axe 2 : Former l'ensemble des personnels à l'égalité

La formation des personnels enseignants, d'éducation, administratif, d'encadrement constitue un levier essentiel pour construire et diffuser une culture commune de l'égalité entre les filles et les garçons.

Cet axe s'articule autour de 4 fiches projets :

- *Fiche projet n°1 : Créer au niveau académique des parcours de formation continue « Egalité filles-garçons, femmes-hommes » du premier degré à l'enseignement supérieur.*
- *Fiche projet n°2 : Co-construire des modules de formation continue avec les associations impliquées dans les questions d'égalité de sexe, de genre et dans la lutte contre les discriminations.*
- *Fiche projet n° 3 : Former aux questions d'égalité les agents et agentes régionaux des lycées qui sont en proximité avec les élèves.*
- *Fiche projet n°4 : Développer l'échange de pratiques, la co-construction, la mutualisation sur les contenus et les formats de formation entre institutions signataires de la convention régionale.*

Axe 3 : Transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel

La transmission d'une culture de l'égalité et du respect mutuel dès le plus jeune âge, fondée sur la déconstruction des stéréotypes, constitue un des axes prioritaires de la convention régionale dans la mesure où les enjeux pour les jeunes sont majeurs : construction de soi en tant qu'individu et citoyen, liberté de choix, ouverture de tous les possibles...

Cet axe s'articule autour de 3 fiches-projets :

- *Fiche-projet n°5 : Accompagner les établissements scolaires dans le déploiement de démarches et d'actions égalité filles-garçons, femmes-hommes en direction des élèves.*
- *Fiche-projet n°6 : Favoriser la valorisation, la diffusion et l'essaimage d'initiatives inspirantes.*
- *Fiche-projet n°7 : Renforcer la prise en compte de la mixité et l'égalité filles-garçons, femmes-hommes dans l'organisation des lieux de vie des établissements scolaires et d'enseignement supérieur.*

Axe 4 : Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Les violences sexistes et sexuelles sont liées notamment à la persistance dans la société des inégalités entre les femmes et les hommes, qui s'appuient sur les stéréotypes de sexe. Ces stéréotypes sont ancrés socialement et ce, dès le plus jeune âge. Ils renforcent les systèmes de normes qui hiérarchisent le féminin et le masculin, et peuvent initier des comportements de domination et violents. C'est pourquoi, il est nécessaire de prévenir, repérer et agir contre ces violences dès le plus jeune âge.

Cet axe s'articule autour de 2 fiches-projets :

- *Fiche-projet n°8 : Mobiliser et outiller l'ensemble de la communauté éducative contre les violences sexistes et sexuelles.*
- *Fiche-projet n°9 : Amplifier les actions de prévention dès le plus jeune âge et tout au long du parcours scolaire et universitaire.*

Axe 5 : S'orienter vers une plus grande mixité des filières

Diffuser une culture de l'égalité dans le système éducatif, c'est aussi permettre aux élèves une plus grande liberté dans leurs choix d'orientation. La portée de la politique de promotion de la mixité est multiple puisqu'elle produit des effets immédiats sur l'épanouissement et la réussite des élèves et sur le climat scolaire et des effets de long terme sur le marché de l'emploi, notamment en matière d'égalité professionnelle.

Cet axe s'articule autour de 2 fiches-projets :

- *Fiche-projet n°10 : Promouvoir une plus grande mixité des filières de formation et d'emploi par la formation et la communication.*
- *Fiche-projet n°11 : Amplifier la découverte de tous les métiers par des mises en situation dès le plus jeune âge et jusqu'à l'enseignement supérieur.*

Chaque fiche-projet comprend :

- des éléments de contexte, constats de départ ;
- les objectifs de la fiche-projet ;
- les actions à mettre en œuvre, en précisant pour chaque action, le porteur, les partenaires, le calendrier prévisionnel, les moyens mobilisés ;
- des indicateurs de résultat.

Le porteur de chaque action est mandaté pour mobiliser les partenaires, les moyens nécessaires et suivre l'avancée de l'action et en rend compte au comité de pilotage.

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre des fiches-projets résulteront de l'affectation des crédits déconcentrés aux services de l'Etat, de l'éducation nationale, des crédits d'intervention de la région ainsi que de l'apport de chaque structure impliquée.

ARTICLE 3 : GOUVERNANCE DE LA CONVENTION

- Comité de pilotage

Pour la mise en œuvre de la présente convention, un comité de pilotage composé des représentants de chaque signataire est constitué. Il est coprésidé par la Préfète de région (ou son représentant) et la Rectrice de la région académique (ou son représentant).

Les membres du comité de pilotage représentent les institutions suivantes :

- rectorat de la région académique Centre-Val de Loire
- direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)
- conseil régional Centre-Val de Loire
- direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
- direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
- université d'Orléans
- université de Tours

Il se réunit une fois par an et a pour mission de :

- veiller à l'avancement des fiches projets et au bon déroulement des actions planifiées ;
- dresser un bilan des actions conduites à mi-parcours et actualiser les fiches projets ;
- constituer, si nécessaire, des groupes de travail sur des thématiques spécifiques ;
- préparer la réunion annuelle de la coordination des partenaires ;
- mettre en place des actions de communication et de valorisation des réalisations de la convention.

- La coordination des partenaires

Toute structure engagée sur le sujet de l'égalité filles-garçons dans le système éducatif peut être membre de la coordination des partenaires.

La liste des membres figure en annexe 2. D'autres structures pourront intégrer cette coordination en adressant, auprès du Rectorat ou de la DRDFE, une demande écrite et signée par le représentant de la structure.

Les membres de la coordination peuvent proposer des actions au comité de pilotage dans le cadre des axes définis dans la présente convention.

La coordination des partenaires est réunie une fois par an par le comité de pilotage afin de dresser le bilan des actions menées et échanger sur les perspectives à venir.

ARTICLE 4 : SUIVI-EVALUATION DE LA CONVENTION

Chaque fiche-projet est assortie d'indicateurs de suivi.

Chaque signataire s'engage à mettre en place et à communiquer au comité de pilotage un suivi et un bilan des actions qu'il porte.

Un bilan de la convention est réalisé six mois avant la date échéance de la convention.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties (date du dernier signataire faisant foi) et prendra fin le 31 décembre 2024. Au-delà de cette date, les actions engagées pourront être poursuivies jusqu'à leur terme.

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant après accord de l'ensemble des parties.

ARTICLE 6 : LITIGES – JURIDICTION COMPETENTE

Les Parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente Convention. À défaut, toute contestation ou litige né à l'occasion de la présente Convention relève du tribunal administratif d'Orléans.

ARTICLE 7 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée, par l'une ou l'autre des parties, en cas de non-respect d'une ou plusieurs de ses clauses, par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de trois mois.

Fait à Orléans, le 28 février 2022

En cinq exemplaires originaux

P/ La Préfète
de la région Centre-Val de Loire

P/ Le Président
de la Région Centre-Val de Loire

SIGNE

SIGNE

Florence GOUACHE

Magali BESSARD

La Rectrice de la région académique
Centre-Val de Loire, Rectrice de
l'académie d'Orléans-Tours, Chancelière
des universités

Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

SIGNE

SIGNE

Katia BEGUIN

Bruno LOCQUEVILLE

Le Président de l'Université d'Orléans

P/ Le Président de l'Université de Tours

SIGNE

SIGNE

Eric BLOND

Florence ALAZARD

ANNEXE 1

FICHES PROJETS

Cinq axes d'intervention ont été définis :

- Axe 1 : Piloter la politique d'égalité au plus près des élèves, des étudiants et des étudiantes
- Axe 2 : Former l'ensemble des personnels à l'égalité
- Axe 3 : Transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel
- Axe 4 : Lutter contre les violences sexistes et sexuelles
- Axe 5 : S'orienter vers une plus grande mixité des filières

Les axes 2, 3, 4 et 5 sont déclinés sous la forme de fiches projets.

AXE 1 - Piloter la politique d'égalité au plus près des élèves, des étudiants et des étudiantes

Le pilotage de la convention à l'échelle de la région académique doit permettre de développer une approche intégrée de l'égalité filles-garçons, femmes-hommes, ambitieuse, cohérente et déclinée au plus près des territoires.

L'organisation des travaux liés à la convention est gérée comme suit :

- un comité de pilotage de la convention régionale réunissant les signataires en charge du suivi de la mise en œuvre de la convention ;
- une communauté des partenaires ouverte aux structures engagées dans la politique d'égalité filles-garçons : les partenaires institutionnels, les conseils départementaux, les associations, etc. Ses membres peuvent proposer des actions au comité de pilotage dans le cadre des axes définis dans la convention.

L'animation de la politique d'égalité s'appuiera également sur l'organisation déjà existante :

- la nomination de référentes et référents égalité filles-garçons au sein des établissements du second degré dans toute l'académie ;
- l'accompagnement de ces référentes et référents au travers de formations annuelles et de groupes d'échanges départementaux animés par référentes et référents départementaux, en lien avec les déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE).

Un parcours de formation continue sera élaboré à destination des membres de la coordination des partenaires afin :

- d'acquérir une culture commune et de partager les enjeux sous-jacents aux problématiques de la convention ;
- de cerner les priorités et le champ d'intervention de chacun des acteurs.

Le regard extérieur et l'expertise d'une ou plusieurs personnes qualifiées pourront être mobilisés pour une bonne gouvernance des travaux en lien avec la convention.

AXE 2 – Former l'ensemble des personnels à l'égalité

FICHE PROJET N° 1

Créer au niveau académique des parcours de formation continue « Egalité Filles-Garçons », « Femmes-Hommes » du premier degré jusqu'à l'enseignement supérieur

Contexte du projet, constats de départ	La formation des personnels enseignants, d'éducation et d'encadrement est le premier gage de la diffusion d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur. S'il apparaît nécessaire de sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative – notamment les parents d'élèves – aux enjeux de l'égalité, il est impératif de développer massivement la formation – initiale et continue – de tous les professionnels.
Objectifs	Sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative à l'égalité filles-garçons, femmes-hommes. Former cette communauté sur des notions essentielles relatives à déconstruction des stéréotypes de sexe et à leur influence sur les pratiques pédagogiques et de ressources humaines.
Actions à mettre en œuvre	<p>➔ ACTION N°1 – Organiser des formations territorialisées ciblant le 1^{er} degré</p> <p><i>Porteurs : Mission académique égalité filles garçons (SAIO, Onisep), Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) 1^{er} degré et directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) favorables à une expérimentation à l'échelle d'un bassin.</i></p> <p>Description :</p> <p>Mettre en place des temps de formation dédiés à cette thématique spécifiquement pour les enseignants du 1^{er} degré avec une formule de co-intervention avec des partenaires.</p> <p>L'objectif des formations est de rappeler les enjeux, les contenus des programmes, établir une progressivité des apprentissages, voire des activités en classe.</p> <p>La formation pourrait être sous forme de stage départemental (enjeux, des actions à mettre en œuvre en classe, les ressources).</p> <p>Une expérimentation sera menée à l'échelle d'un bassin dans une perspective de territorialisation (mise en place des formations par bassin et inter-degrés).</p> <p>Au niveau de la maternelle, ces formations pourraient être aussi proposées en même temps aux personnels de collectivité territoriale (exemple : agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)) en lien avec les communes concernées et le CNFPT.</p> <p>- Partenaires : Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), associations, Délégues départementales aux droits des femmes et à l'égalité des territoires volontaires.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier : 2022 – 2024 - Moyens mobilisés : temps de concertation et d'organisation de formations territorialisées, rétribution des formateurs et formatrices égalité et des associations pour leurs interventions
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnels formés et nature des actions conduites auprès des élèves - Nombre de sessions organisées et de bassins sensibilisés

AXE 2 – Former l'ensemble des personnels à l'égalité

FICHE PROJET N° 2

Co-construire des modules de formation continue avec les associations impliquées sur les questions d'égalité entre les sexes et dans la lutte contre les discriminations

Contexte du projet, constats de départ	La formation des personnels enseignants, d'éducation et d'encadrement est le premier gage de la diffusion d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur. S'il apparaît nécessaire de sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative – notamment les parents d'élèves – aux enjeux de l'égalité, il est impératif de développer massivement la formation – initiale et continue – de tous les professionnels.
Objectif	Mettre en commun des pratiques et contenus de formation utiles à l'ensemble des acteurs de la convention pour en faire bénéficier les personnels et les élèves.
Actions à mettre en œuvre	<p>➔ Action de co-construction de formations à destination des personnels, avec les associations</p> <p>Porteurs : Mission égalité filles-garçons (SAIO, Onisep), Mission égalité-diversité du Rectorat, associations</p> <p>Description :</p> <p>Co-construire avec les associations agréées par l'Éducation nationale afin d'enrichir le contenu des formations à destination des personnels au-delà des questions sur les stéréotypes, sur les thématiques des violences sexistes et sexuelles, LGBT+, accompagnement des parcours d'élèves en transition...</p> <p>Elaborer des conventions de partenariat avec le tissu associatif mobilisé sur les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenaire : Délégation Académique à la Formation des Personnels (DAFOP - service formation de l'Éducation Nationale) - Calendrier : 2023 – 2024 - Moyens à mobiliser : temps d'ingénierie de formations mutualisé, moyens liés à l'ingénierie, temps d'élaboration de conventions pour des interventions d'associations au sein de l'Éducation nationale.
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des maquettes de formation élaborées et de contenus de formation mobilisables - Nombre d'acteurs associatifs impliqués et thématiques couvertes - Conventions d'intervention signées à l'échelle de la région académique

AXE 2 – Former l'ensemble des personnels à l'égalité

FICHE PROJET N° 3

Former aux questions d'égalité les agents et agentes régionaux des lycées qui sont en proximité avec les élèves

Contexte du projet, constats de départ	<p>La formation des personnels enseignants, d'éducation et d'encadrement est le premier gage de la diffusion d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur. S'il apparaît nécessaire de sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative – notamment les parents d'élèves – aux enjeux de l'égalité, il est impératif de développer massivement la formation – initiale et continue – de tous les professionnels.</p>
Objectif	<p>Faire en sorte que l'ensemble des personnels qui sont au contact des lycéens et lycéennes soit sensibilisé aux questions d'égalité filles-garçons, femmes-hommes.</p>
Actions à mettre en œuvre	<p>Porteur : Région Centre-Val de Loire</p> <p>- Description :</p> <p>La Région Centre-Val de Loire porte les valeurs d'égalité et de lutte contre les discriminations. Dans ce cadre, chaque agent et agente doit pouvoir l'intégrer à la fois dans la mise en œuvre de ses missions mais également en tant qu'agent de la collectivité. La sensibilisation des agents et agentes en poste dans les lycées doit s'adapter à leur contexte professionnel lié à la fois à des métiers spécifiques et au cadre de l'établissement public local d'enseignement (EPLÉ).</p> <p>Sur toute la durée de vie de la convention, en lien avec le Plan d'actions régional pour l'Egalité, il conviendra de mettre en place de manière régulière des sessions de sensibilisation (webinaire), voire de formation, en fonction du sujet et du besoin (notamment sur la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles), auprès des encadrants et encadrantes et de l'ensemble des agents et agentes des lycées.</p> <p>En 2021, deux webinaires ont été proposés sur l'égalité femmes-hommes (8 mars) et la prévention et la lutte contre les discriminations (22 juin), accessibles en « replay » sur le site de communication interne de la Région.</p> <ul style="list-style-type: none">- Partenaires : structures du champ de la formation et autres partenaires en fonction de la thématique et du besoin- Calendrier : 2022 à 2024- Moyens mobilisés : Direction des Ressources Humaines (agents et agentes en charge de la formation) et Direction de la Transformation Numérique et Citoyenne (cheffe de projet égalité)
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'agents et agentes formés- Nombre d'établissements scolaires impactés

AXE 2 – Former l'ensemble des personnels à l'égalité

FICHE PROJET N° 4

Développer l'échange de pratiques, la co-construction, la mutualisation sur les contenus et les formats de formation entre institutions signataires de la convention régionale

Contexte du projet, constats de départ	La formation des personnels enseignants, d'éducation et d'encadrement est le premier gage de la diffusion d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur. S'il apparaît nécessaire de sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative – notamment les parents d'élèves – aux enjeux de l'égalité, il est impératif de développer massivement la formation – initiale et continue – de tous les professionnels.
Objectif	Unifier un socle commun de connaissances et de compétences parmi les acteurs signataires de la convention au bénéfice de leurs personnels et des publics.
Actions à mettre en œuvre	<p>→ Co-construire des éléments de tronc commun pour des parcours de formateurs (entre services de l'éducation nationale et avec des institutions partenaires)</p> <p>Porteurs : Mission égalité filles-garçons (SAIO, Onisep), Mission égalité-diversité du Rectorat, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES), Universités, Institut National des Sciences appliquées (INSA) Centre-Val de Loire</p> <p>Description :</p> <p>Organiser la mise en commun de maquettes de formation existantes et extraire un tronc commun utile à de la formation de formateurs et formatrices.</p> <p>Mutualiser des contenus transverses aux différentes institutions.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires : Ceux qui voudront s'inclure dans la démarche. - Calendrier : 2023 - 2024 - Moyens mobilisés : temps de concertation important à prévoir pour une interconnaissance des structures et temps inhérent à de l'ingénierie de formation.
Indicateurs de résultat	- Existence d'un module de formation de « base » déclinable dans chaque institution prête à le déployer

AXE 3 - Transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel

FICHE PROJET N° 5

Accompagner les établissements scolaires dans le déploiement de démarches et d'actions égalité filles-garçons, femmes-hommes en direction des élèves

Contexte du projet, constats de départ	<p>Le code de l'éducation rappelle que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, se fait dès l'école primaire. Cette politique publique est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence. Elle a pour finalité la constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel.</p> <p>Les établissements sont ainsi invités à inscrire cette problématique dans les différentes instances et à mettre en place des actions de sensibilisation et de formation dédiées, et des projets éducatifs autour de l'égalité.</p>
Objectif	Accroître le nombre d'établissements scolaires déployant des démarches et actions en faveur de l'égalité filles-garçons.
Actions à mettre en œuvre	<p>➔ ACTION N°1 : Développer un espace ressources Egalité filles-garçons Porteur : Mission égalité filles-garçons (SAIO, Onisep)</p> <p>- Description :</p> <p>Améliorer la visibilité des ressources à disposition des établissements scolaires en structurant un espace ressources sur le site professionnel de la région académique Centre Val-de-Loire, regroupant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un répertoire d'associations susceptibles d'intervenir sur le sujet de l'égalité filles-garçons, femmes-hommes au sein des établissements, avec leurs coordonnées ; • une capitalisation d'initiatives inspirantes mises en place dans les établissements ; • une fiche précisant les sources de financement (appels à projets, concours) pouvant être mobilisés pour réaliser une action au sein d'un établissement. <p>- Partenaires : chargée de communication digitale du rectorat, Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), associations, Région Centre-Val de Loire à travers les appels à projets « Ma Région 100% Éducation (qui intègre notamment l'égalité Femmes/Hommes comme une thématique phare) et « Aux Arts, Lycéens et Apprentis ! ».</p> <p>- Calendrier prévisionnel : 2022 - 2024</p>

- Moyens mobilisés : temps de travail pour la création du répertoire, de la fiche ressources sur les financements, le repérage et la mise en valeur des aspects innovants des actions ; mobilisation des moyens numériques du Rectorat.

➔ ACTION N° 2 : Accompagner les établissements scolaires dans la réalisation de diagnostic sur l'égalité filles-garçons en milieu scolaire [mesure Grenelle violences conjugales]

Porteurs : Rectorat – IA IPR établissement vie scolaire, Délégué académique à la vie lycéenne

- Description :

Accompagner la communauté éducative et les élèves dans l'utilisation des outils « *mon CVC s'engage* », « *mon CVL s'engage* » dans le cadre des conseils de vie collégienne (CVC), conseils de vie lycéenne (CVL).

Valoriser les démarches d'élaboration de chartes de l'égalité, qui peuvent également être des outils utiles pour réaliser des diagnostics et enclencher des actions.

- Partenaires : Région Centre-Val de Loire (si l'accompagnement au diagnostic est réalisé par une structure externe, possibilité de mobiliser le dispositif « 100 % Éducation »)

- Calendrier prévisionnel : annuel

- Moyens mobilisés : Temps de travail pour animer des temps d'échanges avec la communauté éducative et les élèves et valoriser les démarches

➔ ACTION N°3 : Développer des supports pédagogiques mis à disposition des établissements scolaires

Porteurs : Rectorat, Région Centre-Val de Loire, autres collectivités territoriales

- Description :

Développer les supports pédagogiques type expositions encore trop peu nombreuses et leur mise à disposition dans les établissements scolaires.

- Partenaires : Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE), conseils départementaux, collectivités locales

- Calendrier prévisionnel : 2022-2024

- Moyens mobilisés : temps d'identification des ressources existantes

	<p>➔ ACTION N°4 : Déployer des actions partenariales sur les territoires</p> <p>Porteurs : Déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité, Éducation nationale (DSDEN volontaires),</p> <p>- Description :</p> <p>L'Éducation nationale, en partenariat avec les déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité, initie des actions de mobilisation, de sensibilisation et de débat dans les établissements, notamment à l'occasion des journées du 8 mars et du 25 novembre. A titre d'exemple, dans le Loir-et-Cher, un partenariat a été développé afin de valoriser des femmes artistes et intellectuelles turques dans le cadre du dispositif d'enseignements internationaux de langues étrangères. Cette action se concentre sur l'intégration des valeurs républicaines, l'objectif étant d'étendre aux langues étrangères en général.</p> <p>- Partenaires : associations, Conseil Régional de la Jeunesse</p> <p>- Calendrier prévisionnel : 2022-2024</p> <p>- Moyens mobilisés : temps de travail pour le montage de l'action, moyens financiers</p> <p>➔ ACTION N°5 – Faire rayonner plus largement les actions de sensibilisation ou de formation de l'université d'Orléans au bénéfice de lycéennes et lycéens</p> <p><i>Porteur : Université d'Orléans</i></p> <p>- Description :</p> <p>Ouvrir des séquences de sensibilisation déjà existantes au sein de l'Université d'Orléans au public des lycéens et lycéennes de la zone d'Orléans (lycées professionnels et lycées d'enseignement général et technologique).</p> <p>- Partenaires : Mission égalité filles-garçons (SAIO, Onisep) et lycées en proximité géographique, Région Centre Val-de-Loire</p> <p>- Calendrier : 2022 – 2024</p> <p>- Moyens mobilisés : communication vers les établissements scolaires et prises de contact, budget déplacement des lycéens jusqu'à l'Université</p>
<p>Indicateurs de résultat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'initiatives versées sur les différents espaces ressources - Fréquentation des espaces ressources internes dématérialisés dédiés (pages professionnelles). - Nombre d'élèves de lycées ayant participé aux actions de sensibilisation de l'Université d'Orléans - Documents ou ressources produites par l'Observatoire à destination des établissements scolaires ou des services rectoraux et départementaux

AXE 3 - Transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel

FICHE PROJET N° 6

Favoriser la valorisation, la diffusion et l'essaimage d'initiatives inspirantes

Contexte du projet, constats de départ	Les établissements scolaires sont invités à s'emparer du sujet de la culture de l'égalité et du respect mutuel en mettant en place des actions de sensibilisation et de formation dédiées, des projets éducatifs autour de l'égalité. Si les initiatives sont nombreuses, elles ne sont pas pour autant identifiées et valorisées et on n'observe pas pour l'instant, un mouvement de mobilisation global sur cette thématique.
Objectif	Valoriser, diffuser, des initiatives inspirantes dans une optique d'essaimage
Actions à mettre en œuvre	<p>➔ ACTION N°1 : Prix régional « Liberté, Egalité, Mixité » (LEM)</p> <p>Porteur : Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)</p> <p>- Description :</p> <p>Depuis 2013, le prix LEM récompense chaque année 10 établissements du secondaire qui conduisent des projets Egalité. Son objectif est d'identifier et valoriser des établissements engagés sur cette thématique. Un travail doit être mené afin d'améliorer la visibilité de ce prix auprès des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et des établissements agricoles.</p> <p>- Partenaires : Rectorat (Mission égalité filles-garçons), direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)</p> <p>- Calendrier prévisionnel : annuel</p> <p>- Moyens mobilisés : DRDFE (20 000 €/an) ; temps de travail pour l'organisation du prix (lancement candidatures, jury, cérémonie) : DRDFE, Rectorat, DRAAF</p> <p>Moyens de communication interne de la mission égalité filles garçons et de la DRAAF</p> <p>➔ ACTION N°2 : Repérer et diffuser les initiatives inspirantes conduites par des établissements scolaires du 2nd degré</p> <p>Porteurs : Référentes et référents égalité filles-garçons départementaux en DSDEN, en appui sur le réseau des référentes et référents au sein des établissements du 2nd degré.</p> <p>Rectorat (Mission égalité filles-garçons (SAIO, Onisep))</p> <p>- Description :</p> <p>Identifier au travers des enquêtes en établissement les projets et actions conduits auprès ou par les élèves, mais aussi au travers de concours, d'appels à projets organisés par les partenaires : projets égalité filles garçons, semaines de l'égalité organisées en mars, les sensibilisations entre pairs, parcours égalité.</p>

	<p>Faire connaître les projets auprès des équipes en établissements. Des initiatives pourront être capitalisées dans l'espace ressources Egalité (page académique interne) et valorisées dans le cadre des réunions départementales des référents Egalité des établissements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires : Région, direction régionale des affaires culturelles (DRAC), direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE) - Calendrier prévisionnel : annuel - Moyens mobilisés : Temps de travail pour le repérage, la mise en valeur des aspects innovants des initiatives (Rectorat, DRDFE, DDFE, DRAC, DRAAF, Région) et la diffusion (Rectorat)
<p>Indicateurs de résultat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de candidatures au prix Liberté, Egalité, Mixité et évolution de ces candidatures - Présence de projets valorisés sur l'interface professionnelle des équipes éducatives (PIA) et d'actualités sur le site académique publique - Nombre de rencontres animées par les référents départementaux.

AXE 3 - Transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel	
FICHE PROJET N° 7	
Renforcer la prise en compte de la mixité et l'égalité filles-garçons, femmes-hommes dans l'organisation des lieux de vie des établissements scolaires et d'enseignement supérieur	
Contexte du projet, constats de départ	La mixité se vit également en dehors des cours, qui se déroulent dans un espace neutre et plus étroitement contrôlé. Dans les temps et ces espaces appelés « espaces interstitiels » (lieux de récréation, internat, sanitaires...), l'éducation mais aussi l'organisation matérielle doivent prendre en compte les questions relatives à l'égalité filles-garçons, à la mixité.
Objectif	Renforcer la prise en compte de la thématique de l'égalité filles-garçons, femmes-hommes dans les espaces de vie des établissements scolaires et d'enseignement supérieur.
Actions à mettre en œuvre	<p>➔ ACTION N°1 : Faire évoluer les dénominations des établissements, bâtiments, salles vers plus de parité Porteurs : collectivités territoriales (Région, Départements, communes), Education nationale et Universités Description : Faire évoluer les dénominations des établissements, bâtiments, salles des établissements pour donner une plus grande visibilité aux personnalités féminines. - Partenaires : Éducation nationale - Calendrier prévisionnel : 2022-2024 - Moyens mobilisés : Temps de travail dédié à la démarche de concertation</p> <p>➔ ACTION N°2 : Inciter au développement d'espaces non genrés, mixtes, dans les enceintes scolaires et de l'enseignement supérieur Porteurs : collectivités territoriales (Région, Départements, communes) et établissements d'enseignement - Description : Intégrer la question de la mixité lors des projets de construction, réfections des locaux. Travailler au réagencement dans les espaces de vie (hall, cour de récréation...). - Partenaires : Éducation nationale - Calendrier prévisionnel : 2022-2024 - Moyens mobilisés : à déterminer par les porteurs</p>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'établissements d'enseignement, de bâtiments et de salles portant le nom d'une femme entre 2022 et 2024 - Nombre de projets de construction, réfection d'établissements ayant pris en compte la problématique de l'égalité filles-garçons, de la mixité et d'identité de genre

AXE 4 - Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

FICHE PROJET N° 8

Mobiliser et outiller l'ensemble de la communauté éducative contre les violences sexistes et sexuelles

Contexte du projet, constats de départ	Le sujet des violences sexistes et sexuelles est porté historiquement par les infirmiers et infirmières en établissements scolaires. Pour que ce sujet se diffuse largement auprès des élèves il ne doit plus reposer uniquement sur les personnels de santé mais appeler la participation effective de l'ensemble de la communauté éducative. Il s'agit d'un incontournable.
Objectif	Faire en sorte que l'ensemble de la communauté éducative s'empare du sujet des violences sexistes et sexuelles.
Actions à mettre en œuvre	<p>➔ ACTION N°1 : Organiser des temps de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles lors des journées de pré-rentrée au sein de chaque établissement</p> <p>Porteur : Rectorat</p> <p>- Description :</p> <p>En complément du déploiement de formations pour les personnels de direction et les personnels d'encadrement sur le sujet des violences sexistes et sexuelles, il s'agit d'encourager, lors des journées de pré-rentrée, la mise en œuvre d'un temps de sensibilisation de l'ensemble du personnel des établissements scolaires aux violences sexistes et sexuelles.</p> <p>- Partenaires : Université d'Orléans qui déploie déjà des modules de sensibilisation auprès de ses personnels, le tissu associatif</p> <p>- Calendrier : 2023- 2024</p> <p>- Moyens mobilisés : Temps de travail dédié à l'organisation des sensibilisations et au déploiement de modules « clés en main ».</p> <p>➔ ACTION N°2 : Développer les outils aidant les établissements scolaires à mieux identifier les faits de violences sexistes et sexuels et à définir des plans d'actions</p> <p>Porteurs : Rectorat (IA IPR EVS), direction des systèmes d'information, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)</p> <p>- Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser à tous les établissements scolaires un document unique de signalement et un guide pour mieux repérer et signaler les violences intrafamiliales [Mesure Grenelle des violences conjugales] : travail de reformulation en cours au Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au ministère de l'agriculture et de l'alimentation. • Etudier la possibilité d'un déploiement de l'application « faits établissement » et d'un accompagnement des établissements scolaires dans la réalisation

	<p>d'enquêtes locales de climat scolaire : en l'état cet outil national ne permet pas de discriminer la « typologie » des faits de violence à caractère sexiste et sexuel. Un travail avec les services informatiques académiques est à engager pour examiner si des modifications sont possibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires : les services informatiques du rectorat - Calendrier : 2022 - 2024 - Moyens mobilisés : temps de concertation, moyens de diffusion, de collecte et d'analyse des éléments collectés. <p>➔ ACTION N°3 : Consolider au niveau de la région académique, l'Observatoire de lutte contre des LGBT phobies</p> <p>Porteurs : Rectorat (Missions égalité-diversité et égalité filles garçons)</p> <p>- Description :</p> <p>L'objectif de cet observatoire est de faire diminuer les comportements discriminatoires exercés dans le cadre éducatif, qu'ils soient orientés vers les élèves comme vers les personnels de l'éducation nationale.</p> <p>Il s'agit de constituer l'observatoire en tant que groupe de travail en y intégrant tout acteur ayant une forme d'expertise, de définir les modes de fonctionnement et produire des ressources qui permettront aux établissements scolaires d'être épaulés dans la gestion de parcours spécifiques d'élèves et/ou d'évènements discriminatoires liés à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires : Les associations qui agissent déjà au quotidien sur ces sujets et les personnes qualifiées (enseignants chercheurs) qui seront invitées à participer aux travaux de l'Observatoire académique, le Bureau de l'égalité à la DGESCO - Calendrier prévisionnel : 2022-2024 - Moyens mobilisés : Temps de rencontre et d'élaboration des commissions de travail - Moyens financiers qui seront nécessaires au développement des actions et campagnes déterminés par l'Observatoire de lutte contre des LGBT phobies.
<p>Indicateurs de résultat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnels de direction et de personnels encadrants du Rectorat formés sur le sujet des violences sexistes et sexuelles - Evolution dans la pertinence des outils de recensement des faits de violence au sein des institutions partenaires accueillant élèves ou étudiants - Nombre de faits de violence à caractère sexiste et sexuel recensés (sous réserve de la possibilité d'adapter l'application « faits établissements ») - Nombre d'établissements scolaires déployant des actions ou campagnes de lutte contre les discriminations LGBTQ+

AXE 4 - Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

FICHE PROJET N° 9

Amplifier les actions de prévention dès le plus jeune âge et tout au long du parcours scolaire et universitaire

Contexte du projet, constats de départ	<p>Les violences sexistes et sexuelles sont liées notamment à la persistance dans la société des inégalités entre les femmes et les hommes, qui s'appuient sur les stéréotypes de sexe. Ces stéréotypes sont ancrés socialement et ce, dès le plus jeune âge. Ils renforcent les systèmes de normes qui hiérarchisent le féminin et le masculin, justifient une domination et peuvent initier des comportements violents. C'est pourquoi, il est nécessaire de prévenir, repérer et agir contre ces violences dès le plus jeune âge. Etant au cœur des espaces de vie des élèves, des étudiantes et des étudiants, les établissements scolaires et d'enseignement supérieur sont des lieux privilégiés pour déployer des actions de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.</p>
Objectif	<p>Sensibiliser les élèves dès le premier degré et tout au long de leur parcours scolaire et universitaire afin qu'ils puissent repérer les faits de violences sexistes et sexuelles, et les outiller pour répondre à ces comportements.</p>
Actions à mettre en œuvre	<p>→ ACTION N°1 : Diffuser des outils et relayer les campagnes de prévention institutionnelles et portées par les associations labellisées par l'Éducation nationale</p> <p><i>Porteur : Éducation nationale (rectorat, directions des services départementaux de l'éducation nationale)</i></p> <p>- Description :</p> <p>De nombreux outils de prévention contre les violences sexistes et sexuelles sont développés par des associations spécialistes, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le kit pédagogique avec la BD « Violences, tu veux que j'te fasse un dessin » créée par le planning familial du Loiret : cet outil a déjà été expérimenté avec des établissements du Loiret. Un bilan de cette expérimentation pourra être établi en vue d'un déploiement de l'outil dans d'autres départements. • le violentomètre, outil créé par le Centre Hubertine Auclert ; • la campagne de communication « Amour sans violence » à destination des jeunes de moins de 25 ans lancée par la fédération régionale des CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ; • la campagne #Plusjamais sans mon accord lancé par le Centre Hubertine Auclert. <p>La diffusion de ces outils pourra passer par l'organisation de temps d'information spécifiques, au niveau départemental, à destination des référentes et référents Égalité filles-garçons des établissements scolaires et en interaction directe avec les associations porteuses, la présentation de ces outils lors des formations à destination de la communauté éducative (Cf. axe 1). Ces outils promus par la</p>

Région sur le site YEP'S, pourront l'être également sur Corély et l'espace numérique de travail.

- Partenaires : direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE), Région Centre-Val de Loire, associations

- Calendrier prévisionnel : annuel

- Moyens mobilisés : temps en ressources humaines

→ ACTION N°2 : Communiquer auprès des jeunes sur les dispositifs existants pour protéger les victimes de violences sexistes et sexuelles

Porteurs : Rectorat, Région Centre-Val de Loire, établissements d'enseignement supérieur

- Description :

- Encourager les établissements scolaires à communiquer sur les dispositifs existants pour protéger les victimes de violences conjugales et intrafamiliales (39 19, 114, associations locales et 119 pour enfants en danger) et les espaces pour libérer la parole au sein de l'établissement (cellule, boîte mail dédiée) : affichage dans les locaux et couloirs des établissements, en direction des élèves et des parents, création d'espaces en ligne dédiés à l'information sur les questions des violences sexistes et sexuelles.
- Communiquer sur les dispositifs existants sur le site régional YEPS, Corély et les espaces numériques de travail.
- Informer les étudiantes et les étudiants sur les dispositifs existants

- Partenaires : direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE), associations

- Calendrier prévisionnel : annuel

- Moyens mobilisés : Temps en ressources humaines

→ ACTION N°3 : Capitaliser, mutualiser des dispositifs de sensibilisation entre institutions

Porteurs : Rectorat, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Université d'Orléans

- Description :

Des institutions développent des dispositifs ou actions de sensibilisation auprès des jeunes :

- La DRAAF organise, au niveau régional, des séances de sensibilisation auprès des classes entrantes sur les violences, le harcèlement (ainsi que des formations pour les enseignants). Ce dispositif est porté par une association (module de 2 heures).

	<p>Le réseau national insertion égalité de la DRAAF capitalise des supports vidéos réalisés par les élèves. Une mise à disposition pourrait être envisagée au plan régional.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interventions de la Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS) notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale de prévention et de promotion de la santé en direction des jeunes en lycées et en MFR. • L'INSA (Institut National de Sciences Appliquées) Centre-Val de Loire organise une formation obligatoire, sous forme de MOOC, de tous les bureaux des associations de l'INSA et de la communauté éducative et une sensibilisation de l'ensemble des étudiants par le biais de supports dédiés. • L'université d'Orléans organise des formations/sensibilisations qui pourraient être ouvertes aux lycéens. <p>Certains de ces dispositifs pourraient être capitalisés voire mutualisés entre les signataires de la convention.</p> <p>- Partenaires : INSA Centre-Val de Loire, FRAPS, Région Centre-Val de Loire</p> <p>- Calendrier : 2022-2024</p> <p>- Moyens mobilisés : Temps en ressources humaines</p> <p>→ ACTION N°4 : Expérimenter un programme de prévention des violences dans les relations amoureuses « Sortir Ensemble & Se Respecter » chez des jeunes</p> <p><i>Porteurs : Equipe de recherche EE 1901 QualiPsy de l'Université de Tours, Fédération régionale des acteurs de la promotion de la santé (FRAPS)</i></p> <p>- Description :</p> <p>Les violences dans les relations amoureuses représentent un véritable problème de santé publique, les jeunes étant particulièrement concernés. L'objectif de cette action est d'expérimenter auprès de jeunes (14-25 ans) du Centre-Val de Loire le programme « Sortir ensemble et se respecter » qui emploie des stratégies en éducation pour la santé, notamment via le développement de compétences psychosociales.</p> <p>- Partenaires : collèges, lycées, foyers logements, missions locales, centre des formations des apprentis</p> <p>- Calendrier : expérimentation de janvier à juin 2022, évaluation et valorisation du programme juillet 2022 à février 2023</p>
<p>Indicateurs de résultat</p>	<p>Nombre d'élèves sensibilisés, nombre d'étudiants et d'étudiantes sensibilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la question des violences sexistes et sexuelles ; - à l'existence d'outils et structures ressources.

AXE 5 - S'orienter vers une plus grande mixité des filières de formation

FICHE PROJET N° 10

Promouvoir une plus grande mixité des filières de formation et d'emploi par la formation et la communication

Contexte du projet, constats de départ	Diffuser une culture de l'égalité dans le système éducatif, c'est permettre aux élèves une plus grande liberté dans leurs choix d'orientation. Les signataires s'engagent à favoriser la découverte, par les filles et les garçons, de tous les métiers et à faire évoluer leurs représentations afin que les élèves, les étudiants et étudiantes ne censurent plus leurs aspirations en raison des stéréotypes de sexe qui sont encore attachés à de nombreuses filières professionnelles et technologiques. Les établissements d'enseignement doivent ainsi tendre vers une plus grande mixité et favoriser l'accueil des élèves minoritaires de genre dans les voies les plus sexuées, a fortiori dans les filières professionnelles. Cela s'inscrit dans la droite ligne du rapport publié en juillet 2021 par le Ministère de l'éducation nationale « <i>Faire de l'égalité filles-garçons une nouvelle étape dans la mise en œuvre du lycée du XXI^e siècle</i> ».
Objectifs	Produire des données objectives et consolidées relatives aux choix des parcours de formation des élèves au sein des institutions signataires.
Actions à mettre en œuvre	<p>➔ ACTION 1 : Produire et diffuser des données objectivées sur la composition sexuée des filières de formation et des métiers</p> <p>Porteurs : Rectorat (service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO - Onisep), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Universités, Région Centre-Val de Loire</p> <p>- Description : Mettre les données en perspectives, les évolutions des filières très genrées (comparaisons internationales) et valoriser les évolutions positives (même si elles sont rares a priori). Communiquer les données chiffrées permettant d'identifier les filières genrées masculines et féminines, les parcours des élèves (niveau post 3^e, post 2nde et post bac). Actualiser la dernière publication académique sur le sujet et compléter avec des données issues des universités sur les parcours d'étudiants.</p> <p>- Partenaire : Division de l'évaluation et de la prospective, GIP Alfa-Centre sur les métiers</p> <p>- Calendrier : 2022-2024</p> <p>- Moyens mobilisés : temps de recueil, d'analyse et de diffusion des données</p>

	<p>➔ ACTION N°2 : Communiquer sur les métiers et formations en évitant tout stéréotype de genre</p> <p>Porteur : Région Centre-Val de Loire</p> <p>- Description :</p> <p>Développer la promotion d'une orientation sans stéréotypes sur les sites Orientation de la Région et, en fonction du besoin et du sujet, sur YEP'S dédié aux jeunes.</p> <p>Associer des professionnels à des présentations et rencontres en établissement pour échanger avec les familles et qu'elles soient rassurées sur les conditions d'exercice du métier (articulation vie professionnelle et personnelle, aspects économiques).</p> <p>- Partenaires : Rectorat (Mission égalité filles-garçons SAIO - Onisep), centres d'information et d'orientation (CIO) de l'académie, référentes et référents égalité filles garçons en établissement</p> <p>- Calendrier : 2022-2024</p> <p>- Moyens mobilisés : à déterminer par le porteur</p> <p>➔ ACTION N°3 : Former les accompagnateurs de l'orientation es qualité (équipes éducatives, Psychologues de l'Éducation nationale, chefs d'établissement)</p> <p>Porteur : Mission égalité filles-garçons (SAIO, Onisep)</p> <p>- Description :</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • penser à des entrées spécifiques pour aborder les questions de mixité en formation, notamment en rappelant les enjeux liés à la mixité lorsqu'on accompagne les équipes sur l'orientation scolaire ; • former les inspecteurs du 1er degré pour que ces questions soient envisagées de manière transverse au programme, et non comme un sujet hors sol et non connecté au programme ; • Faire connaître et mettre à disposition des équipes des ressources pour travailler sur ce sujet avec les élèves (Cf. axe 1) <p>- Partenaires :</p> <p>- Calendrier : 2022 - 2024</p> <p>- Moyens mobilisés : temps d'ingénierie lié à la préparation des actions</p>
<p>Indicateurs de résultat</p>	<p>Données chiffrées diffusées sur ce thème (nombre de supports produits et diffusés).</p> <p>Nombre de personnels d'orientation sensibilisés au sujet de la mixité des filières de formation.</p>

AXE 5 - S'orienter vers une plus grande mixité des filières de formation

FICHE PROJET N° 11

Amplifier la découverte de tous les métiers par des mises en situation dès le plus jeune âge et jusqu'à l'enseignement supérieur

Contexte du projet, constats de départ	<p>Diffuser une culture de l'égalité dans le système éducatif, c'est permettre aux élèves une plus grande liberté dans leurs choix d'orientation. Les signataires s'engagent à favoriser la découverte, par les filles et les garçons, de tous les métiers et à faire évoluer leur représentation afin que les élèves, les étudiants et étudiantes ne censurent plus leurs aspirations en raison des stéréotypes de sexe qui sont encore attachés à de nombreuses filières professionnelles. Les établissements d'enseignement doivent ainsi tendre vers une plus grande mixité et favoriser l'accueil des élèves minoritaires de genre dans les voies les plus sexuées, a fortiori dans les filières professionnelles. Cela s'inscrit dans la droite ligne du rapport publié en juillet 2021 par le Ministère de l'éducation nationale « <i>Faire de l'égalité filles-garçons une nouvelle étape dans la mise en œuvre du lycée du XXIe siècle</i> ».</p>
Objectifs	<p>Promouvoir un accès le plus égalitaire possible aux filières de formation et aux secteurs d'activités.</p> <p>Favoriser l'émancipation des élèves à travers des choix d'orientation scolaire et professionnelle exempts de stéréotypes sexués.</p> <p>Participer à la déconstruction de stéréotypes sexués associés à des champs professionnels.</p>
Actions à mettre en œuvre	<p>➔ ACTION N°1 : Favoriser la mise en place dès le 1^{er} degré d'activités de découverte sur des domaines spécifiques (robotique, informatique, santé...)</p> <p>Porteurs : Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) 1^{er} degré dans les DSDEN volontaires, Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et autres entreprises agissant dans le domaine de la robotique, de la santé, de l'informatique, etc.</p> <p>- Description :</p> <p>Mise en œuvre d'activités conduites par des professionnels du BRGM avec les élèves du 1^{er} degré. Ces activités doivent s'inscrire dans une réflexion pédagogique au travers du thème de l'environnement, du développement durable par exemple.</p> <p>- Partenaires : entreprises prêtes à s'inscrire dans la démarche d'activités de découverte dès le plus jeune âge.</p> <p>- Calendrier : 2022-2024</p>

- Moyens mobilisés : temps d'élaboration du partenariat BRGM / Éducation Nationale nécessitant l'élargissement de la convention actuelle au 1^{er} degré. Recherche d'entreprises volontaires.

➔ **ACTION N°2 : Promouvoir l'équilibre filles-garçons dans les stages de découverte des élèves de collèges et lycées professionnels**

Porteurs : « My futur », des collèges et lycées prêts à expérimenter l'organisation de stages dans cet esprit ; Association des décideurs informatiques de la région Centre-Val de Loire (ADIRC) pour les stages « Girls can code » organisés par l'association Prologin ; Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et déléguée départementales aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE) de l'Indre pour la bourse aux stages dans la fonction publique ; référentes et référents égalité en établissement du 2nd degré.

- Description :

Organiser des mini-stages d'immersion pour des collégiennes afin de leur permettre d'accéder à des activités ou secteurs d'activité « contre genrés » tel que le secteur du BTP par exemple, et monter en compétences (exemple : initiative conduite par le lycée professionnel P. Delorme dans l'Eure-et-Loir).

Déployer en région des actions, telles que les stages « Girls can code », qui permettent aux jeunes filles (en classe de 3^{ème}, de seconde) de découvrir la filière numérique au travers du codage.

Orienter la recherche de stages des élèves vers des domaines "contre genrés" (Cf. expérimentation "My future").

Mobiliser la bourse aux stages dans la fonction publique pour valoriser les métiers de la fonction publique et casser les codes sur certains métiers (ex : espaces verts).

- Partenaires : direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), établissements d'enseignement supérieur, entreprises, Région Centre-Val de Loire (service en charge de l'information à l'orientation)

- Calendrier : 2022-2024

- Moyens mobilisés : « démarchage » d'établissements avec les référentes et référents départementaux ; moyens financiers de la DRDFE (stages « Girls can code »)

➔ **ACTION N°3 : Inciter à la mixité des équipes et à des rôles égalitaires dans le cadre des concours**

Porteurs : Rectorat (délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC), Mission égalité filles-garçons (SAIO - Onisep), Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI)), direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)

- Description :

Organiser la réflexion autour des modalités d'organisation de ces concours pour favoriser une participation équilibrée des filles et des garçons. Elargir la réflexion à l'ensemble des concours relayés par le rectorat.

- Partenaires : quelques enseignants ayant participé, voire quelques élèves.

- Calendrier : 2022-2024

- Moyens mobilisés : création d'un groupe de travail autour de l'organisation des concours (robotique ; Prix Liberté, Egalité, Mixité ; Centre pour l'éducation aux médias et à l'information CLEMI)

➔ **ACTION N°4 : Encourager les initiatives promouvant une image mixte de l'entrepreneuriat auprès des publics jeunes**

Porteurs : Associations porteuses, PEPITE Centre-Val de Loire, Éducation nationale, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)

- Description :

Faire connaître aux établissements scolaires de la région académique le projet « Entreprendre pour apprendre » qui consiste avec des encadrants, des mentors du monde économique, à créer des mini entreprises en étant vigilant au fléchage de ce dispositif vers les jeunes filles.

Faire mieux connaître les Semaines de sensibilisation des jeunes - Femmes et entrepreneuriat, organisées chaque année, en partenariat avec l'association 100 000 entrepreneurs, dont l'objet est de promouvoir la culture entrepreneuriale et la réussite au féminin auprès des jeunes filles et garçons de 13 à 25 ans.

Poursuivre des actions de sensibilisation à l'université, avec l'accompagnement des étudiantes et des jeunes diplômées grâce à PEPITE Centre-Val de Loire

- Partenaires : Entreprises qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche

- Calendrier : 2022-2024

- Moyens mobilisés : Temps de ressources humaines pour communiquer sur ces initiatives

➔ **ACTION N°5 : Développer le partenariat entre le Rectorat, la Région Centre-Val de Loire, et les universités pour faire découvrir aux élèves du 2nd degré l'éventail des métiers et filières de formations de l'enseignement supérieur sans stéréotypes**

Porteurs : Rectorat (Mission égalité filles-garçons (SAIO, Onisep)) Centres d'Information et d'Orientation, Universités, Région Centre-Val de Loire

- Description :

A titre d'exemple dans le domaine des sciences et techniques, il s'agit de

	<p>développer les visites de laboratoires, de départements de l'université (les Instituts Universitaires et Technologiques notamment), d'écoles d'ingénieures; des témoignages de femmes du domaine scientifique et technique, d'étudiants et d'étudiantes ; rencontres avec des enseignants-chercheurs...</p> <p>Soutenir la mise en œuvre de temps forts, d'évènementiels à destination des élèves et des étudiants, tels que l'initiative « Maths, infos, une équation lumineuse », les actions nationales de « Femmes & Sciences » et « Femmes ingénieures » seront promus.</p> <p>Les lycées pourraient être associés aux évènements organisés par l'université (expositions, colloques...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires : établissements scolaires volontaires (Lycées prioritairement) - Calendrier : 2022-2024 - Moyens mobilisés : Temps de ressources humaines pour la promotion des évènements, l'organisation de partenariat, moyens financiers éventuellement.
Indicateurs de résultat	- Nombre d'établissements qui se seront engagés dans la démarche et nombre d'élèves touchés

ANNEXE 2

LISTE DES STRUCTURES AYANT PARTICIPE AUX TRAVAUX D'ELABORATION DE LA CONVENTION

- Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM d'Orléans)
- Direction régionale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt
- Direction régionale et déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité
- Direction régionale des affaires culturelles
- Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et de la famille
- Institut national des sciences appliquées Centre-Val de Loire
- Planning Familial de l'Indre-et-Loire
- Région Centre-Val de Loire
- Région académique Centre-Val de Loire (Rectorat)
- Université d'Orléans
- Université de Tours